



Doc. 13303
01 octobre 2013

Le respect des obligations et engagements de la République de Moldova

Amendement¹ n° 15

Dans le projet de résolution, paragraphe 17, remplacer la dernière phrase par la phrase suivante :

« Elle réitère l'invitation formulée dans la Résolution 1666 (2009) afin de finaliser le transfert, du ministère de l'Intérieur au ministère de la Justice, de la responsabilité de la détention provisoire. »

Déposé par:

PALHOVICI Liliana, République de Moldova, PPE/DC
GHILETCHI Valeriu, République de Moldova, PPE/DC
GUTIÉRREZ Antonio, Espagne, SOC
GUȚU Ana, République de Moldova, ADLE
JANTUAN Stella, République de Moldova, SOC
STROE Ionuț-Marian, Roumanie, ADLE

1. 2013 - Quatrième partie de session

